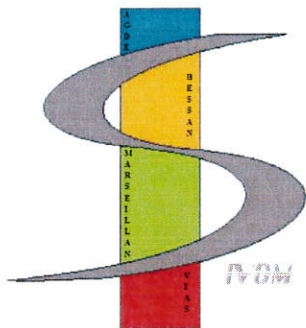




COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 9 MARS 2016
18 HEURES 30
MEDIATHÈQUE DE CAUX

PRÉSENTS : 20

AGDE : Mme SALGAS, M. GLOMOT
MARSEILLAN : MM. MARY, ARAGON
FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA
MONTAGNAC : M. PASCAL
PEZENAS : M. DUFFOUR
SAINT-THIBERY : M. HUC
PINET : M. ESPARZA
AUMES : Mme DURAND

BESSAN : MM. ALBERTOS, FOULGAT
VIAS : M. SAUCEROTTE
CAUX : Mme DORADO
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
PORTIRAGNES : M. FAURE
LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO
SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME
PAULHAN : M. JAURION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 6

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS, M. BENTAJOU à M. GLOMOT, Mme MARTINEZ à M. SAUCEROTTE
BESSAN : M. MARIN à M. FOULGAT
POMEROLS : M. MOULINOT à M. PASCAL
MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. ARAGON

ABSENTS EXCUSÉS : 8

VIAS : MM. MARTINEZ, ESPANA
PEZENAS : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ
CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

FLORENSAC : M. MARCO
CAZOULS D'HERAULT : M. GIRAUDOU
NIZAS : Mme BESSORA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GLOMOT

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical en date du 16 décembre 2015

- 1°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2015
- 2°) Bilan des marchés publics au titre de l'année 2015
- 3°) Examen et vote du Compte Administratif 2015
- 4°) Examen et vote du Compte de Gestion 2015
- 5°) Débat d'orientations budgétaires de l'année 2016
- 6°) Taux d'avancement de grade du personnel territorial
- 7°) Acquisition de postes de téléalarme pour l'année 2016 (Agde, Bessan, Marseillan, Vias)
- 8°) Participation des communes au titre du Centre de Secours Principal des Sapeurs-Pompiers d'Agde pour l'année 2016 (Agde, Marseillan, Vias)
- 9°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 9 mars 2016, à 18h30, à la médiathèque de Caux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte après l'accueil de M. Jean MARTINEZ, Maire de Caux et de Mme Virginie DORADO, Elue Déléguée de la commune de Caux au sein du Sivom.

M. Rémy GLOMOT est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 16 décembre 2015.

1°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2015

Monsieur le Vice-Président chargé des Finances présente en détail les bilans financiers de l'année 2015 de l'ensemble des services du Sivom. Ils sont discutés et commentés par les élus présents qui en prennent acte à l'unanimité.

2°) Bilan des marchés publics au titre de l'année 2015

Madame la Présidente rappelle que l'article 133 du code des marchés publics impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires.

Il s'avère que pour le Sivom, cette liste est vierge de tout marché en 2015. Le comité syndical en prend acte à l'unanimité.

3°) Examen et vote du Compte Administratif 2015

Monsieur le Vice-Président chargé des Finances présente en détail le compte administratif de l'année 2015, lequel se résume de la manière ci-dessous exposée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.076.271,28		338.696,00		1.414.967,28
Opérations de l'exercice	409.809,27	492.259,72	68.061,89	47.888,11	477.871,16	540.147,83
TOTAUX	409.809,27	1.568.531,00	68.061,89	386.584,11	477.871,16	1.955.115,11
Résultat de clôture						1.477.243,95
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						1.477.243,95

Madame la Présidente quitte la séance, comme le veut la réglementation. Sous la Présidence de M. SAUCEROTTE, le compte administratif 2015 du Sivom est adopté à l'unanimité.

4°) Examen et vote du Compte de Gestion 2015

Monsieur le Vice-Président chargé des Finances expose que le compte de gestion 2015 du Trésorier d'Agde est le reflet exact du compte administratif du Sivom. Adopté à l'unanimité.

5°) Débat d'orientations budgétaires de l'année 2016

Madame la Présidente indique que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion d'évoquer les projets en cours ou à venir du Sivom. Le débat d'orientations budgétaires de l'année 2016 est résumé comme suit :

❖ FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU SIVOM

➤ *Direction administrative du Sivom*

La direction du Sivom est assurée par un Attaché Territorial Principal. Le secrétariat et l'accueil du Sivom (au siège situé face à la mairie d'Agde) s'est vu doter en 2014, d'un poste de secrétariat et d'accueil en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Comme prévu, ce poste a été pérennisé par une délibération du comité syndical du 16 décembre 2015, facilitant ainsi une bonne administration de la collectivité, sachant que les formalités administratives et budgétaires se font de plus en plus complexes. Aucune modification de l'organigramme de la direction administrative du Sivom n'est envisagée au titre de l'année 2016.

➤ *Finances du syndicat*

Contrairement aux résultats de l'année 2014, l'année 2015 a été marquée par un excédent de fonctionnement de 82.450,45 €. Même si le Sivom dispose de réserves budgétaires nécessaires pour assurer sa gestion (excédent total de 1.477.243,95 €), il convient de maintenir une gestion serrée des dépenses de fonctionnement.

En investissement, un déficit de 20.173,78 € est enregistré en 2015. Il apparaît cohérent puisque le Sivom a pris en charge des dépenses d'investissement sans faire appel à la participation des communes (véhicule de la fourrière animale notamment).

Pour information, il est rappelé que le Sivom est un syndicat intercommunal sans fiscalité propre et donc ne perçoit pas l'impôt. Il ne fonctionne qu'avec les participations des communes adhérentes. Le fonctionnement général du Sivom est pris en charge par les 4 communes dites historiques (Agde, Bessan, Marseillan et Vias). Les autres services (fourrière animale, brigade d'enlèvement des tags) sont financés selon le nombre de communes adhérentes, en fonction des dépenses réelles.

❖ FOURRIÈRE ANIMALE

➤ *Fonctionnement*

L'année 2015 a vu un excédent de fonctionnement du service à hauteur de 24.988,61 €, contre un déficit l'année précédente. Il s'explique par un effort constant de la direction du Sivom et des agents du service à gérer de manière très stricte les fonds du Sivom malgré des dépenses toujours importantes dans différents postes : honoraires vétérinaires, frais d'entretien des véhicules...

Il convient de maintenir ce mode de gestion rigoureux, en remarquant toutefois que les recettes diminuent : 23.424,02 € en 2015 contre 28.764,06 € en 2014. Les participations des communes adhérentes à la fourrière animale en 2016 devront prendre en compte cet élément, même si l'excédent réalisé devrait permettre de diminuer les montants pour les communes.

Au 31 décembre 2015, le service de la fourrière animale fonctionne avec quatre agents titulaires puisque l'agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi n'a pas été renouvelé. Depuis le 1^{er} février 2016, un agent en Contrat d'Avenir est venu rejoindre le service. Les charges de personnel se sont stabilisées en 2015 à hauteur de 152.026,62 € contre 157.803,51 € l'année précédente.

Il est rappelé que l'extension du périmètre des communes peut fragiliser à terme l'organisation du service et il conviendra de se préoccuper de l'éventuel développement de la fourrière pour maintenir une qualité du service public dans les communes. Comme à l'habitude, une orientation managériale efficace devra être donnée au service de la fourrière animale afin d'assurer un bon fonctionnement sans une surcharge budgétaire trop importante.

➤ *Investissement*

L'année 2015 a connu une hausse dans l'investissement du service puisqu'un véhicule a été changé et aménagé (pour un total de 14.352,09 €) et du matériel a été acheté : souffleur et renouvellement du déférisateur du forage (pour un total de 2.674,97 €). Aucune participation n'a été demandée aux communes dans le cadre de ce renouvellement.

❖ **BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS**

➤ *Fonctionnement*

La gestion effectuée en 2015 a engendré un excédent de fonctionnement supérieur à 2014, soit 6.626,69 €. Là aussi, la gestion rigoureuse du service et l'attention apportée par l'agent demeurent des éléments essentiels.

Côté personnel, la gestion du service par un seul agent donne satisfaction. Le service a réussi à absorber les nouvelles entrées de communes en 2014 et 2015. Le service arrive toutefois à son maximum afin de permettre une qualité de travail pour l'agent et un bon rendement aux communes adhérentes. Il devrait être nécessaire, dans les mois ou les années à venir, d'envisager un renouvellement des matériels.

➤ *Investissement*

L'année 2016 ne devrait pas marquée par un effort d'investissement important au sein de ce service en dehors des besoins habituels, limités et gérés avec rigueur par le Sivom. A noter toutefois l'acquisition d'un ordinateur pour l'agent afin de mieux gérer la partie administrative toujours croissante.

❖ **TÉLÉALARME POUR PERSONNES ÂGÉES**

La téléalarme pour personnes âgées est pilotée par le Sivom pour le compte des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias, lesquelles financent l'intégralité des charges afférentes : acquisition des postes de téléalarme (subvention du département de l'Hérault déduite), maintenance du PC à la caserne d'Agde et frais de fonctionnement téléphonique afférents.

En 2015, une possibilité d'extension du service de téléalarme à d'autres communes avait été envisagée, sous réserve des aspects techniques que cela comporte et des demandes éventuelles de communes intéressées. Malheureusement, et malgré les demandes appuyées du Sivom auprès du département, le conseil départemental de l'Hérault a décidé de ne plus financer l'acquisition de postes de téléalarme, rendant le reste à charge important pour les communes concernées. Une réflexion devra être engagée dans les mois à venir pour trouver des solutions pérennes en la matière.

❖ **MUTUALISATION DE MATÉRIEL**

La pratique au sein du Sivom de la mutualisation du matériel se poursuit en fonction des demandes des communes qui le souhaitent. Pour rappel, un minimum de deux communes est nécessaire pour mutualiser un matériel tant pour l'achat (partie « investissement ») que pour l'organisation pratique tout au long de l'année (partie « fonctionnement »).

Ces frais sont ensuite répartis entre les communes partenaires. Notre syndicat est un syndicat à la carte et, sous réserve de remarques préfectorales contraires, le Sivom reste ouvert à ce genre de partenariat. En 2015, un redresse poteaux a été acheté par le Sivom pour les communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias, pour un montant de 6.580,08 €. A ce jour, aucune mutualisation n'est envisagée pour l'année 2016.

❖ DIVERS 2016

Siège du Sivom

Le Sivom loue un bureau à la mairie d'Agde destiné à recevoir le siège du syndicat (services administratifs). En raison des besoins de la mairie d'Agde, le siège du Sivom doit être déplacé, toujours dans les abords de l'hôtel de ville. Un bâtiment désaffecté de la commune d'Agde sera réhabilité par le Sivom. En contrepartie, le Sivom ne réglera pas de loyers jusqu'en 2020 (validé par le comité syndical en 2015 et ayant fait l'objet d'une convention entre la ville d'Agde et le Sivom).

L'exonération de loyers fera diminuer les charges de fonctionnement de plus de 8.000 €. Toutefois, cela fera engager des dépenses d'investissement qui devront être prises en charge dans le cadre du budget primitif 2016, puisque les travaux d'aménagement de ce local ont débuté en février 2016.

Centre nautique départemental

Un projet concernant les communes d'Agde, Marseillan et Vias avait été prévu en 2013. Il s'agissait de l'extension du Centre de Secours Principal des Sapeurs-Pompiers d'Agde : création d'un Centre Nautique Départemental pour Sapeurs-Pompiers en liaison avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault. Ce projet n'a pas abouti à ce jour et il pourrait être relancé.

6°) Taux d'avancement de grade du personnel territorial

Madame la Présidente rappelle qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences, ainsi que la qualité du service public rendu, le Sivom se doit de faire évoluer ses agents. Compte tenu que trois agents du Sivom (2 de la fourrière animale et 1 de la brigade d'enlèvement des tags) peuvent prétendre à des avancements de grade en 2016, il convient pour le comité syndical de fixer le taux d'avancement de grade de la manière suivante :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux proposés
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique de 1 ^{re} classe	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	100 %

Adopté à l'unanimité.

7°) Acquisition de postes de téléalarme pour l'année 2016 (Agde, Bessan, Marseillan, Vias)

Madame la Présidente rappelle que les communes de Agde, Bessan, Marseillan et Vias, titulaires de la compétence « téléalarme pour personnes âgées », n'ont demandé aucun poste de téléalarme au titre de l'année 2016. Le comité syndical enregistre ces décisions à l'unanimité. Aucune acquisition n'est donc envisagée au titre du budget principal 2016.

8°) Participation des communes au titre du Centre de Secours Principal des Sapeurs-Pompiers d'Agde pour l'année 2016 (Agde, Marseillan, Vias)

Madame la Présidente informe l'assemblée que, par délibération en date du 8 février 1995, le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) seraient revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2016, en fonction des interventions 2015 communiquées par le centre de secours principal d'Agde, il convient d'appliquer les pourcentages suivants :

AGDE : 71,57 %
4.030 interventions

MARSEILLAN : 15,17 %
854 interventions

VIAS : 13,26 %
747 interventions

Adopté à l'unanimité.

9°) Questions diverses

- *Tableau des populations*

Monsieur le Vice-Président chargé des Finances communique à chaque délégué le tableau des populations des communes adhérentes au Sivom, à compter du 1^{er} janvier 2016, précisant que ces chiffres seront appliqués pour la préparation du budget primitif 2016.

- *Procédure pour la capture des chats*

Mme DURAND demande des précisions concernant la capture des chats. Madame la Présidente indique tout d'abord à l'assemblée que la vocation initiale du Sivom demeure la capture des chiens sur la voie publique. Madame la Présidente informe les délégués que de nouvelles dispositions sont effectivement en place pour la capture des chats depuis quelques semaines, en lien avec les agents de la fourrière animale. Ces dispositions visent à éviter les euthanasies et à centraliser les demandes auprès de la direction du Sivom. Dans la pratique, Madame la Présidente indique que cela ne changera que très peu les habitudes des communes qui devront désormais être les demandeurs de capture de chats à la place des particuliers, qui pouvaient jusqu'à présent effectuer ces demandes directement auprès de la fourrière.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents et remercie la ville de Caux pour son accueil. La séance est levée à 19h30, suivie par un apéritif offert par la mairie de Caux.

**Le Secrétaire de Séance,
Rémy GLOMOT**

